



le **cnam**



**AG2R LA MONDIALE**

**Bilan à 5 ans d'un partenariat innovant  
autour de la sécurisation des parcours  
professionnels des demandeur·euse·s  
d'emploi entre le Cnam et AG2R La Mondiale.**

**Novembre 2017**

Phanit Saing  
Corinne Régnerd



**Observatoire**  
des études & carrières



Dans l'optique de sécuriser les parcours professionnels et de répondre aux besoins du marché du travail pour des métiers en tension ou à forte demande, l'État engage régulièrement des actions, le plus souvent sous forme d'appel à projets. Il en va ainsi par exemple du « Partenariat pour la formation professionnelle et l'emploi » lancé en 2015 et géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'État dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir<sup>1</sup>. Les projets sélectionnés, essentiellement des partenariats entre entreprises et acteurs de la formation, ont privilégié des actions visant à renforcer le lien entre emploi et formation.

Dans le même esprit, certaines entreprises ou associations mènent des projets, souvent régionaux et/ou tournés vers des secteurs d'activité précis, en faveur de l'insertion/la réinsertion sur le marché du travail mais ne revêtent pas toujours de volet spécifiquement de formation<sup>2</sup>. Sur une période récente, seul le partenariat signé en 2016 entre Adecco et l'Afpa pour renforcer leurs actions communes en faveur de l'emploi s'est distingué dans ce paysage national<sup>3</sup> en proposant le financement de formations.

C'est dans ce contexte national, qu'en 2012, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam ou « Conservatoire ») et la caisse de retraite complémentaire RÉUNICA initialement, devenue AG2R LA MONDIALE depuis, s'engagent dans un partenariat.

AG2R LA MONDIALE est un acteur majeur de la retraite complémentaire qui gère un quart des salariés privés du pays, et est le 2<sup>ème</sup> assureur de personnes (hors groupes bancaires), avec des positions de premier plan sur tous ses métiers (<https://www.ag2rlamondiale.fr/>). Le Conservatoire national des arts et métiers, établissement d'enseignement supérieur et de recherche est un acteur majeur de la formation tout au long de la vie. Il est constitué d'un réseau de centres ouverts sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'à l'étranger accueillant chaque année entre 60 000 et 65 000 auditeurs.

À large visée sociale et dont l'objectif est d'accompagner les bénéficiaires dans leur transition professionnelle et si possible leur retour à l'emploi, le partenariat s'adresse à toutes les catégories socio-professionnelles et tous les secteurs d'activité en s'appuyant sur l'ensemble de l'offre de formation du Conservatoire (près de 580 parcours de formation, à finalité professionnelle répartis dans près de 30 filières-métiers), ce qui est unique dans le paysage des actions, de l'époque, articulant emploi et formation.

---

<sup>1</sup> <http://www.caissedesdepots.fr/partenariats-pour-la-formation-professionnelle-et-lemploi-pfpe>

<sup>2</sup> À titre d'exemple, on peut citer « La Charte des 1000 » ; partenariat avec les entreprises pour l'insertion et l'emploi dans le Grand Lyon (<http://www.economie.grandlyon.com/actualites/la-charte-des-1000-nouveau-partenariat-avec-les-entreprises-pour-linsertion-et-lemploi-dans-le-grand-lyon-2382.html>).

Au niveau européen, l'agence ERASMUS+ a lancé, en 2017, un appel à projets en faveur de partenariats pour l'enseignement et la formation professionnels (<http://www.agence-erasmus.fr/page/partenariats-formation-professionnelle>).

<sup>3</sup> <https://www.afpa.fr/espace-presse/partenariat-afpa-adecco>.

L'une des clefs de réussite de ce dispositif, du fait d'un réseau fort des deux partenaires, réside dans sa capacité à toucher les publics visés sur l'ensemble du territoire national et d'offrir une offre de formation variée.

Cette étude constitue le bilan du partenariat après cinq années : quels sont les profils des bénéficiaires ? De quelle(s) formation(s) ont-ils bénéficiés ? Comment leur situation d'emploi a évolué après l'appui du partenariat ? Ce sont les questions auxquelles cette étude propose de répondre.

## Historique du partenariat

Une période de chômage est souvent l'occasion de faire un bilan de sa situation professionnelle et personnelle : besoin de mettre à jour ses connaissances/compétences ou d'en acquérir de nouvelles et ainsi s'adapter aux évolutions du marché du travail, envie d'une reconversion, d'une mobilité géographique, etc. Les demandeurs d'emploi ont trop peu recours à la formation en raison de la méconnaissance des différents types de financement auxquels ils peuvent prétendre, dispositifs de financements dont la viabilité n'est souvent que de courte durée. La complexité des conditions d'accès à la formation, avec un statut de demandeur d'emploi, peut également être un frein à une reprise d'études. Pourtant, la formation constitue un levier important dans la sécurisation des parcours professionnels.

Face à ce constat, les partenaires sociaux d'AG2R LA MONDIALE se sont mobilisés pour faciliter l'accès à la formation de cotisants en situation de recherche d'emploi, pour contribuer à terme à la sécurisation de leurs parcours professionnels.

Pour mettre en place ce projet, AG2R LA MONDIALE s'est tourné vers le Conservatoire. Son maillage sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin ainsi que la diversification de son offre et de ses modalités pédagogiques<sup>4</sup> permettent à un large public, sans contrainte de distance, d'accéder à une certification ou de suivre une formation modulaire à la carte.

En 2012, une première expérimentation d'achat de places de formation pour les demandeurs d'emploi est menée en Rhône-Alpes entre RÉUNICA, devenu AG2R LA MONDIALE en janvier 2015 et le Conservatoire. Cette expérience réussie, RÉUNICA et le Conservatoire ont étendu le dispositif à d'autres régions.

En 2013-2014, c'est donc dans les régions Rhône-Alpes, Centre, Pays-de-la-Loire, Franche-Comté et Alsace que les demandeurs d'emploi ayant cotisé au moins un trimestre à RÉUNICA se sont vus proposer de bénéficier de ce partenariat.

Le 19 mars 2014, une première convention cadre entre RÉUNICA et le Conservatoire a été signée. La poursuite de la convention entre le Conservatoire et AG2R LA MONDIALE est revue annuellement à chaque commission sociale, ainsi que l'enveloppe financière allouée à ce projet et le déploiement du partenariat sur le territoire.

Ce partenariat s'est vu décerner le prix AEF 2015 (Agence Éducation et Formation) « coup de cœur du jury » dans la catégorie « formation insertion » mention « économie sociale et solidaire ».

Depuis la signature de cette convention cadre, le partenariat a connu un essaimage sur l'ensemble du territoire métropolitain, pour le couvrir entièrement depuis 2016, exception faite de l'agglomération parisienne.

---

<sup>4</sup> Les enseignements peuvent être suivis en journée ou en soirée, du lundi au samedi, en présentiel mais également en formation à distance.

Le financement d'heures de formation est intégralement pris en charge par AG2R LA MONDIALE pour un budget supérieur à un million d'euros en 2017 (1 065 000€).

Une nouvelle convention cadre sera signée le 7 novembre 2017.

## Public ciblé par le partenariat

Trois conditions donnent accès à ce partenariat :

- Initialement, être demandeur d'emploi et, depuis le courant de l'année 2014-2015, la priorité s'est portée sur les demandeurs d'emploi de longue durée (i.e. au moins depuis un an) ;
- Avoir cotisé à un moment de leur parcours professionnel en tant que salarié ou cadre chez RÉUNICA ; le périmètre s'étend à AG2R LA MONDIALE depuis la rentrée 2016-2017 ;
- Résider dans une des régions proposant le partenariat.

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de ce partenariat si aucune autre aide financière n'est mobilisable ou en complément d'une aide financière insuffisante.

Les bénéficiaires se voient financer jusqu'à quatre unités d'enseignement (UE) par année universitaire. Cependant, des dérogations peuvent être acceptées par AG2R LA MONDIALE sous certaines conditions, notamment lorsqu'ils sont dans un processus de validation d'une certification. Cette condition est également vraie pour bénéficier de ce partenariat plusieurs années de suite, lorsque les conditions énoncées plus haut sont respectées.

## Qui sont les bénéficiaires de ce partenariat ?

Au cours des dernières années universitaires, un auditeur du Conservatoire sur quatre (24 % en 2015-2016<sup>5</sup>) est à la recherche d'un emploi ; et parmi eux, on compte les bénéficiaires du partenariat. Ainsi, depuis le début du dispositif, ce sont 1 044 demandeurs d'emploi qui ont pu bénéficier de ce partenariat ; dont 181 y ont eu accès plusieurs années de suite (cf. Figure 1). Ainsi, près d'un bénéficiaire sur cinq de chaque « promotion<sup>6</sup> » de bénéficiaires a poursuivi sa formation au Conservatoire au-delà d'une année, la plupart sans interruption (88 %).

Figure 1 : Répartition des bénéficiaires du partenariat selon leur première année d'inscription et l'année universitaire.

Année universitaire		2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
<b>Année 1<sup>ère</sup> inscription</b>						
2012-2013		28	5	0	1	0
2013-2014			245	45	20	5
2014-2015				183	38	16
2015-2016					258	51
2016-2017						330
<b>Ensemble des bénéficiaires</b>		<b>28</b>	<b>250</b>	<b>228</b>	<b>317</b>	<b>402</b>

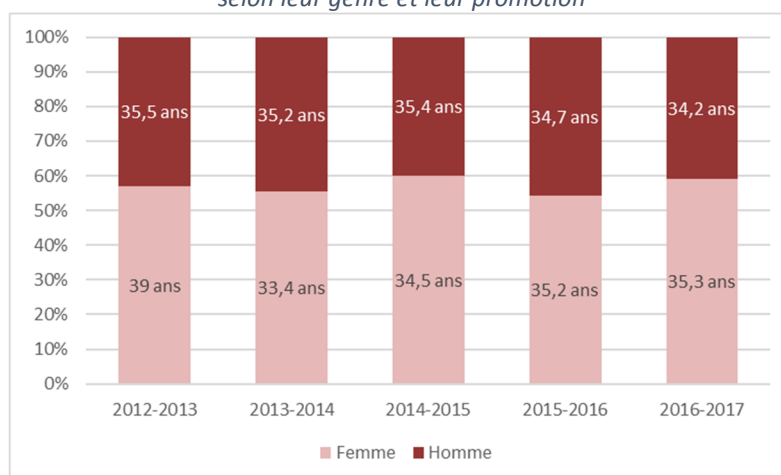
Sources : systèmes de scolarité des centres Cnam - Traitement : DNF-OEC.

### Légende :

- Nombre de bénéficiaires la première année d'inscription
- Nombre de bénéficiaires la 2<sup>ème</sup> année d'inscription
- Nombre de bénéficiaires la 3<sup>ème</sup> année d'inscription
- Nombre de bénéficiaires la 4<sup>ème</sup> année d'inscription
- Nombre de bénéficiaires la 5<sup>ème</sup> année d'inscription

Le chômage touchant plus particulièrement les femmes, c'est sans surprise qu'on constate que la proportion de femmes bénéficiaires du partenariat est toujours supérieure à 50 %, quelle que soit la promotion considérée (cf. Figure 2). À noter que cette proportion de femmes en recherche d'emploi est légèrement inférieure à celle observée dans l'ensemble des demandeurs d'emploi parmi les auditeurs du Conservatoire (53 % en 2015-2016).

Figure 2 : Âge moyen et répartition des bénéficiaires du partenariat selon leur genre et leur promotion



Sources : systèmes de scolarité des centres Cnam - Traitement DNF-OEC.

<sup>5</sup> Source : « Les chiffres clés 2016 », juillet 2017, 84 pages.

<sup>6</sup> Le terme promotion renvoie aux bénéficiaires s'étant inscrits pour la première fois au bénéfice du partenariat une année donnée. Par exemple, la promotion 2013-2014 correspond aux bénéficiaires s'étant inscrits la première fois au bénéfice du partenariat en 2013-2014.

Par ailleurs, les bénéficiaires ont en moyenne 34/35 ans selon les promotions, à l'exception de la promotion 2012-2013 où ils étaient nettement plus âgés (37,5 ans en moyenne). En matière d'âge, ils ne se distinguent pas particulièrement de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits au Conservatoire, qui ont en moyenne 34 ans<sup>5</sup>.

La proportion de bénéficiaires de 50 ans et plus est relativement faible ; comprise entre 5,5 % (promotion 2016-2017) et 7,1 % (promotions 2012-2013 et 2014-2015).

La caractérisation des bénéficiaires n'est connue avec précision que depuis la promotion 2015-2016 (cf. Tableau 1). La proportion de bénéficiaires ayant cotisé à AG2R LA MONDIALE en tant que cadre est passée de 25 % à 67 % entre les deux dernières promotions. Par ailleurs, la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée est relativement stable, autour de 55/56 % sur ces mêmes promotions, alors même que la proportion de demandeurs de longue durée au niveau national s'élève à 47 % sur cette même période<sup>7</sup>. Enfin, celle des bénéficiaires ayant assuré une mission d'intérim dans les douze mois qui ont précédé leur entrée dans le dispositif oscille entre 45 % (promotion 2016-2017) et 56 % (promotion 2015-2016).

*Tableau 1 : Répartition des bénéficiaires du partenariat selon leur promotion et leur statut face à l'emploi*

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Demandeur d'emploi (DE)	-	22	24	81	88
DE et mission d'interim	-	12	34	23	46
DE de longue durée (DELD)	-	-	35	89	119
3 - DELD mission d'interim	-	-	15	45	47
Sans info	28	213	75	20	30
<b>Ens. des bénéficiaires</b>	<b>28</b>	<b>245</b>	<b>183</b>	<b>258</b>	<b>330</b>
<i>Sources : systèmes de scolarité des centres Cnam - Traitement DNF-OEC.</i>					

Au fil des ans, le partenariat s'est petit à petit étendu à l'ensemble des régions métropolitaines (cf. Carte 1). L'expérimentation en 2012-2013 ne portait que sur la région Rhône-Alpes, avec 28 bénéficiaires. En 2013-2014, le partenariat s'est étendu à six régions : les 250 bénéficiaires résidaient alors en Pays de la Loire, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Alsace, Centre et Franche-Comté et 5 bénéficiaient pour la deuxième année consécutive de ce dispositif.

Les années suivantes, le partenariat est déployé dans trois nouvelles régions (Aquitaine, Île de France et Poitou-Charentes) en 2014-2015 puis en Bretagne en 2015-2016.

Depuis 2016-2017, c'est l'ensemble du territoire métropolitain qui est couvert. Les 14 centres régionaux accueillent alors 402 bénéficiaires dont 72 pour lesquels cela n'était pas une première inscription dans ce dispositif (cf. Annexe I pour plus de détails).

Par ailleurs, on observe une spécification des régions, souvent en lien direct avec les caractéristiques des populations qu'elles abritent. Ainsi, les bénéficiaires de la région Bretagne se distinguent par des proportions de femmes<sup>8</sup> et de demandeurs d'emploi de longue durée plus élevées. La région Languedoc-Roussillon abrite des bénéficiaires plus vieux que la

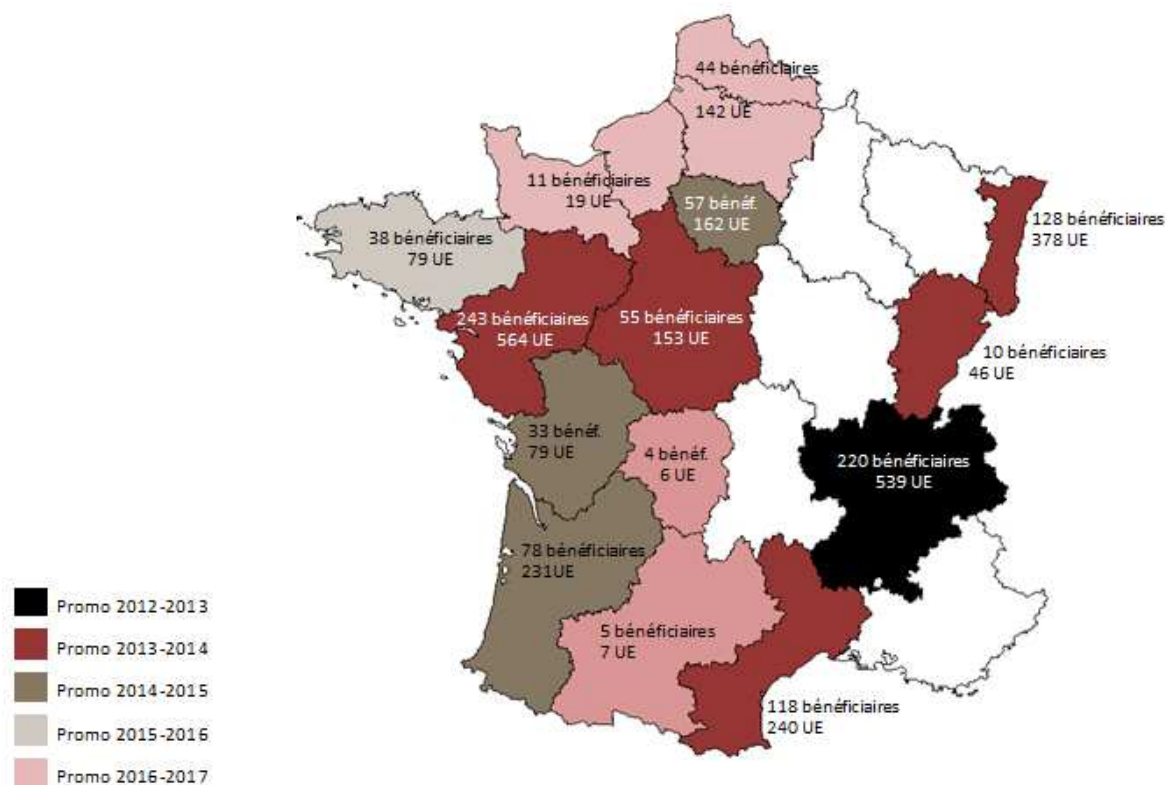
<sup>7</sup> Sources : DARES, Pôle emploi - STMT (statistiques mensuelles du marché du travail).

<sup>8</sup> En Bretagne, on observe une proportion de femmes en recherche d'emploi supérieure à la moyenne nationale (sources : DARES, Pôle emploi - STMT (sources : statistiques mensuelles du marché du travail)).



moyenne et plus fréquemment demandeurs d'emploi de longue durée. En Pays de la Loire<sup>9</sup>, les bénéficiaires sont eux plus jeunes que la moyenne tout en étant très fréquemment demandeurs d'emploi de longue durée. Les bénéficiaires de la région Poitou-Charentes ont plus fréquemment que la moyenne cotisé en tant que cadre et sont plus jeunes que la moyenne. Enfin, la région Rhône-Alpes<sup>10</sup> se distingue de la moyenne avec une plus faible proportion de bénéficiaires demandeurs d'emploi de longue durée et une proportion de cotisants cadre plus élevée.

Carte 1 : Répartition du nombre de bénéficiaires, du nombre d'enseignements financés dans le cadre du partenariat selon les régions et l'année de leur entrée dans le dispositif



Sources : systèmes de scolarité des centres Cnam - Traitement DNF-OEC.

En cinq ans, ce sont 2 645 unités d'enseignements (UE) qui ont été financées. La première promotion de bénéficiaires se singularise avec un nombre moyen d'unités d'UE financées nettement plus élevé que pour les autres promotions (cf. Tableau 2) : 4,3 l'année de la première inscription, 4,6 depuis leur entrée dans le dispositif. Pour les autres promotions, du fait de l'extension du partenariat à de plus en plus de régions sous la contrainte d'un certain volume financier, le nombre moyen d'UE financées est plus faible, compris entre 1,7 (2013-14) et 2,3 (2015-16) l'année de la première inscription et entre 2,4 (2013-14) et 2,9 (2014-15) depuis leur entrée dans le dispositif.

<sup>9</sup> En Pays de la Loire, on observe une proportion de « jeunes » en recherche d'emploi supérieure à la moyenne nationale (sources : DARES, Pôle emploi - STMT (sources : statistiques mensuelles du marché du travail)).

<sup>10</sup> En Rhône-Alpes, on observe une proportion de DELD en recherche d'emploi inférieure à la moyenne nationale (sources : DARES, Pôle emploi - STMT (sources : statistiques mensuelles du marché du travail)).

Tableau 2 : Nombre d'unités d'enseignement financées dans le cadre du partenariat selon la promotion des bénéficiaires

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
1 <sup>ère</sup> année d'inscription	De 1 à 8	De 1 à 4	De 1 à 9	De 1 à 6	De 1 à 6
Nombre moyen d'UE la 1 <sup>ère</sup> année d'inscription	4,3	1,7	2,2	2,3	2,1
Toutes les années d'inscription	De 1 à 8	De 1 à 11	De 1 à 12	De 1 à 10	-
Nombre moyen d'UE toutes les années d'inscription	4,6	2,4	2,9	2,7	-

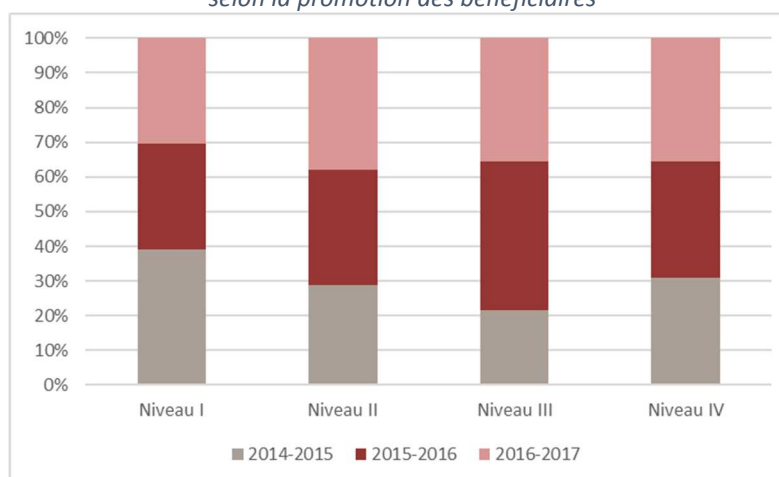
Sources : systèmes de scolarité des centres Cnam - Traitement DNF-OEC.

Depuis la promotion 2014-2015<sup>11</sup>, la plupart des bénéficiaires sont inscrits dans des parcours diplômants : de huit à neuf sur dix selon les promotions (respectivement 81 % en 2015-2016 et 90 % et 88 % en 2014-2015 et 2016-2017).

Qu'il s'agisse d'un parcours diplômant ou à la carte, les UE financées se concentrent dans quatre équipes pédagogiques nationales<sup>12</sup> du Conservatoire : « Innovation », « Informatique », « Droit et immobilier » et « Comptabilité, contrôle et audit ». Ainsi, ces unités d'enseignement représentent 65 % de l'ensemble des unités financées dans le cadre de parcours à la carte et 75 % dans le cadre de parcours diplômants depuis la promotion 2014-2015.

Lorsqu'il s'agit d'un parcours diplômant, le niveau visé est, selon les promotions, cinq à six fois sur dix de niveau II<sup>13</sup> (cf. Figure 3, 51 % des UE financées de la promotion 2015-2016 et 58 % des promotions 2014-2015 et 2016-2017). Viennent ensuite les parcours menant à un diplôme de niveau III.

Figure 3 : Niveaux des parcours diplômants selon la promotion des bénéficiaires



Sources : systèmes de scolarité des centres Cnam - Traitement DNF-OEC.

<sup>11</sup> Informations trop parcellaires pour les deux premières promotions du dispositif.

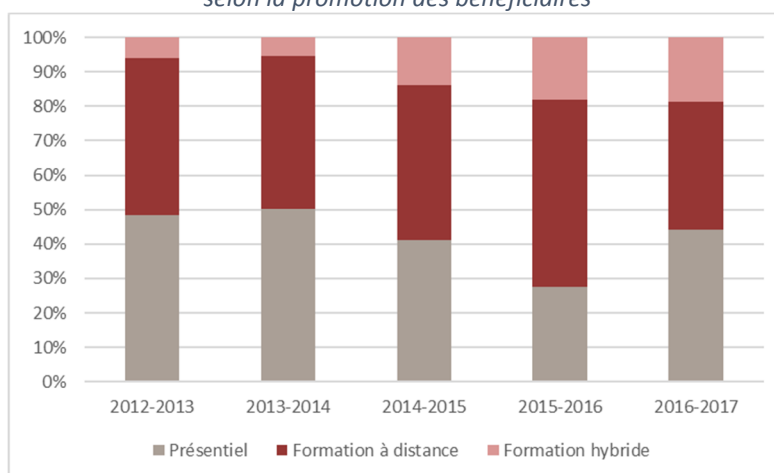
<sup>12</sup> Depuis le début de l'année 2017, le Cnam est organisé autour de 16 équipes pédagogiques nationales. Chaque équipe a pour mission de réaliser l'ingénierie de formation, dans le cadre de l'offre globale de l'établissement et assure et garantit la mise en œuvre et le déploiement harmonieux de l'offre de formation.

<sup>13</sup> Niveau IV au plus : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme // Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau BAC+2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.) // Niveau II : sorties avec un diplôme de niveau BAC+3 ou BAC+4 (licence, licence professionnelle, etc.) // Niveau I : sorties avec un diplôme de niveau au moins BAC+5 (master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école, etc.).

Enfin, les enquêtes post-formation (cf. Annexe II - Méthodologie d'enquête) révèlent, qu'un bénéficiaire sur deux s'engage en formation au Conservatoire dans le cadre du partenariat en disposant déjà d'un parchemin de niveau III (35 %) ou de niveau II (19 %). Par ailleurs, en moyenne, un bénéficiaire sur cinq (22 % quelle que soit la promotion considérée) engagé dans un parcours diplômant prépare une certification de même niveau que son plus haut diplôme au moment de son entrée dans le dispositif et un sur deux (55 % quelle que soit la promotion considérée) une certification de niveau supérieur.

Selon les promotions de bénéficiaires, on constate que toutes les modalités d'enseignement sont utilisées (Présentiel, FOD, Hybride<sup>14</sup>), même s'il se dégage une prédominance de la modalité « présentiel » (jusque 50 % en 2013-2014, cf. Figure 4).

Figure 4 : Modalité de formation, quel que soit le type de parcours, selon la promotion des bénéficiaires



Sources : systèmes de scolarité des centres Cnam - Traitement DNF-OEC.

<sup>14</sup> Les enseignements au Cnam sont proposés selon plusieurs modalités : en présentiel, à distance (FOD) ou en « hybride », c'est-à-dire à la fois en présentiel et à distance.

## Quel devenir après la formation au Conservatoire ?

Une enquête de suivi post-formation est organisée chaque année au mois de septembre depuis quatre ans (cf. Annexe II – Méthodologie d'enquête).

Cette enquête revient sur plusieurs temps d'observation et permet d'avoir un suivi du parcours professionnel des auditeurs inscrits en tant que bénéficiaires du partenariat. La première promotion expérimentale en 2012-2013 ayant un effectif assez faible avec 28 bénéficiaires, ne sera pas reprise dans les analyses qui vont suivre.

Les bénéficiaires sont enquêtés trois fois : entre 6 et 12 mois, entre 18 et 24 mois et entre 30 et 36 mois après leur première inscription au bénéfice du partenariat. Les promotions 2013-2014 et 2014-2015 ont donc déjà atteint leur nombre d'observations. La promotion 2015-2016 a été enquêtée deux fois et celle de 2016-2017, une seule fois.

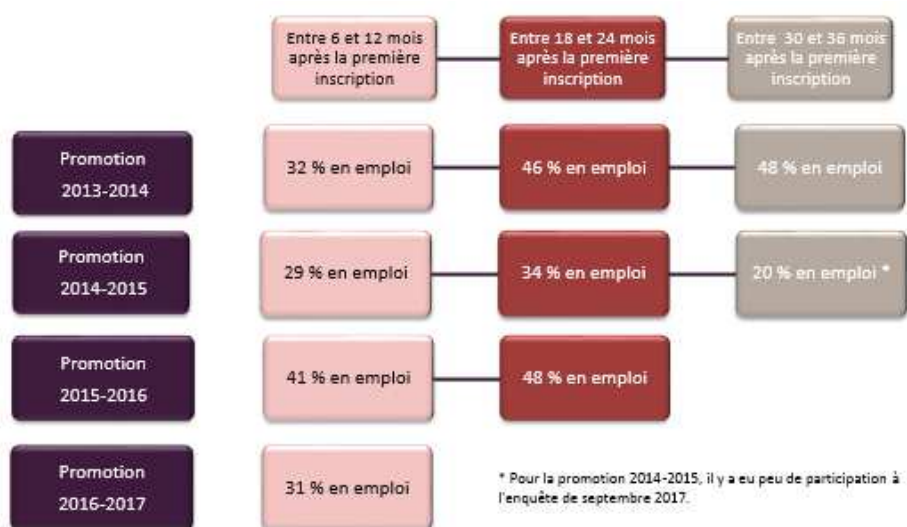
### 1 – Un retour à l'emploi existant mais qui reste à stabiliser avec le temps

Les bénéficiaires, comme tout auditeur du Conservatoire, peuvent s'inscrire au premier et/ou second semestre. C'est pourquoi, la première date d'observation survient entre 6 et 12 mois après la première inscription.

Selon les promotions, entre trois et quatre bénéficiaires sur dix (respectivement 29 % et 41 % pour les promotions 2014-2015 et 2015-2016) sont en emploi entre 6 et 12 mois après la première inscription. Ils sont entre trois et cinq sur dix (respectivement 34 % et 48 % pour les promotions 2014-2015 et 2015-2016) entre 18 et 24 mois après la première inscription au Conservatoire (cf. Figure 5 et Annexes III à VI pour plus de détails).

Concernant les bénéficiaires ayant cotisé à un moment donné à une caisse de retraite cadre du groupe AG2R LA MONDIALE, ils sont 32 %, toutes promotions confondues à être en emploi entre 6 et 12 mois après la première inscription. Pour ceux qui ont déclaré avoir réalisé au moins une mission en intérim dans les 12 mois avant la première inscription, ils sont 40 % à être en emploi au même temps d'observation. De plus, 38 % des moins de 30 ans et seulement 22 % des 50 ans et plus sont en emploi entre 6 et 12 mois après la première inscription.

Figure 5 : Part des bénéficiaires en emploi par promotion et durée après la première inscription

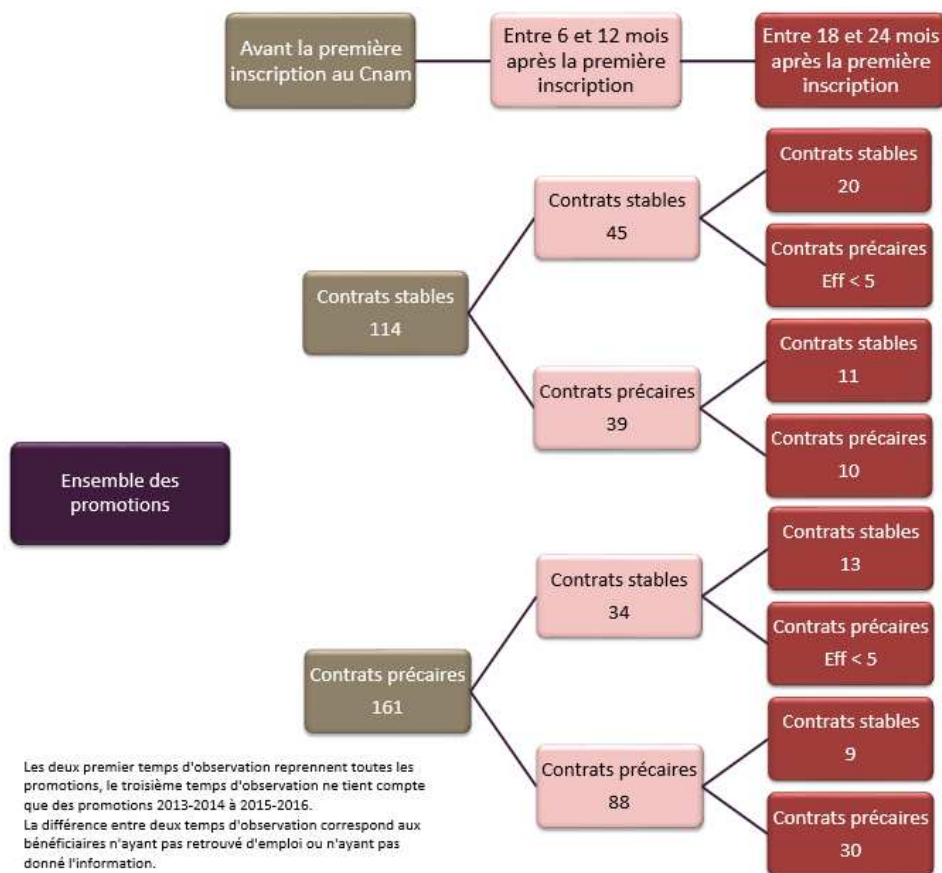


Sources : enquêtes post-formation - Traitement DNF-OEC.

Le retour à l'emploi reste fragile et nécessite plusieurs mois encore après la formation pour se stabiliser. Ainsi, parmi les bénéficiaires qui ont eu comme dernier contrat avant l'inscription au Conservatoire un contrat « stable »<sup>15</sup>, quatre sur dix (39 %) en emploi entre 6 et 12 mois après la première inscription ont retrouvé un contrat « stable » (cf. Figure 6 et Annexe VII pour plus de détails).

Entre 6 et 12 mois après la première inscription, près d'un bénéficiaire sur deux (48 %) a retrouvé le même type de contrat que celui qu'il détenait lors de son dernier emploi avant son inscription au Conservatoire.

Figure 6 : Nombre d'emplois « stables » et « précaires »



Sources : enquêtes post-formation - Traitement DNF-OEC.

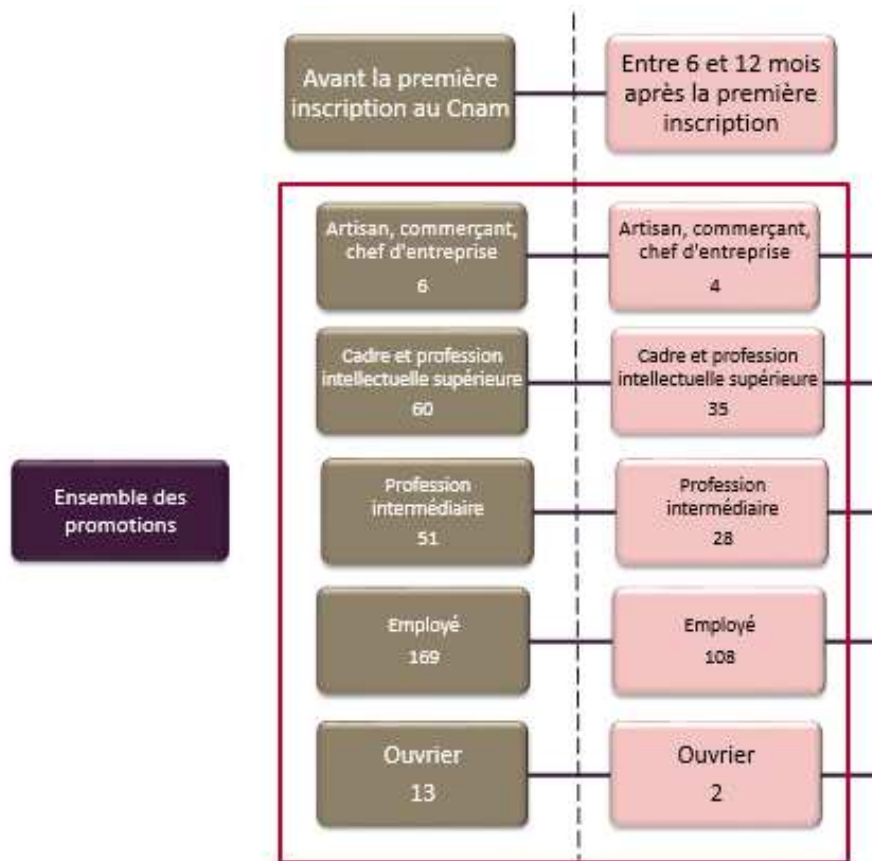
<sup>15</sup> Le terme « contrat stable » comprend les contrats à durée indéterminée, les titulaires de la fonction publique et les indépendants et chefs d'entreprise. Inclure ces deux derniers statuts est discutable. En effet, faute de mission/contrat, la situation de ces derniers peut devenir précaire.

Le terme « contrat précaire » comprend les contrats à durée déterminée, l'intérim, les emplois aidés et les emplois saisonniers.

## 2 – Une catégorie socioprofessionnelle et un secteur d'activité qui changent peu

Plus d'un enquêté sur deux (56 %) ayant répondu était « employé » lors de son dernier contrat avant la première inscription au Conservatoire en tant que bénéficiaire du partenariat. Trois répondants sur cinq (60 %) sont restés dans la même catégorie socioprofessionnelle entre les deux dates d'observation (cf. Figure 7).

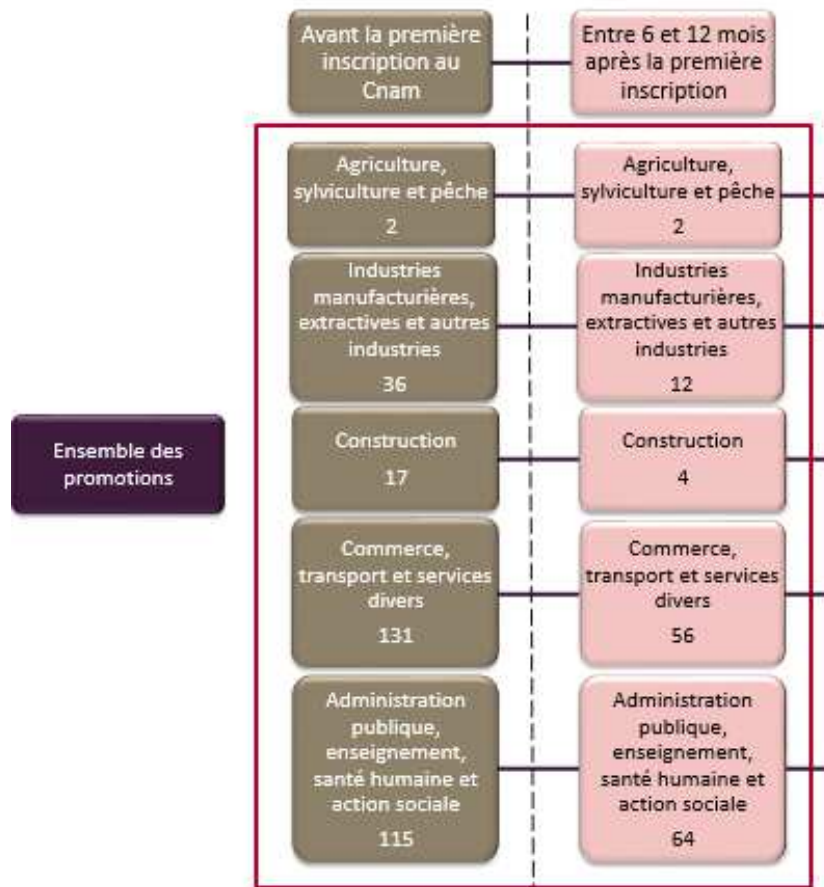
Figure 7 : Nombre de bénéficiaires selon leur catégorie socioprofessionnelle aux deux premiers temps d'observation



Sources : enquêtes post-formation - Traitement DNF-OEC.

Plus de deux enquêtés sur cinq (43 %), avaient un emploi dans le secteur du commerce, transport et services divers. Ils sont près d'un sur deux (46 %) à être resté dans le même secteur d'activité entre les deux dates d'observation (cf. Figure 8).

Figure 8 : Nombre de bénéficiaires selon le secteur d'activité de l'entreprise aux deux premiers temps d'observation



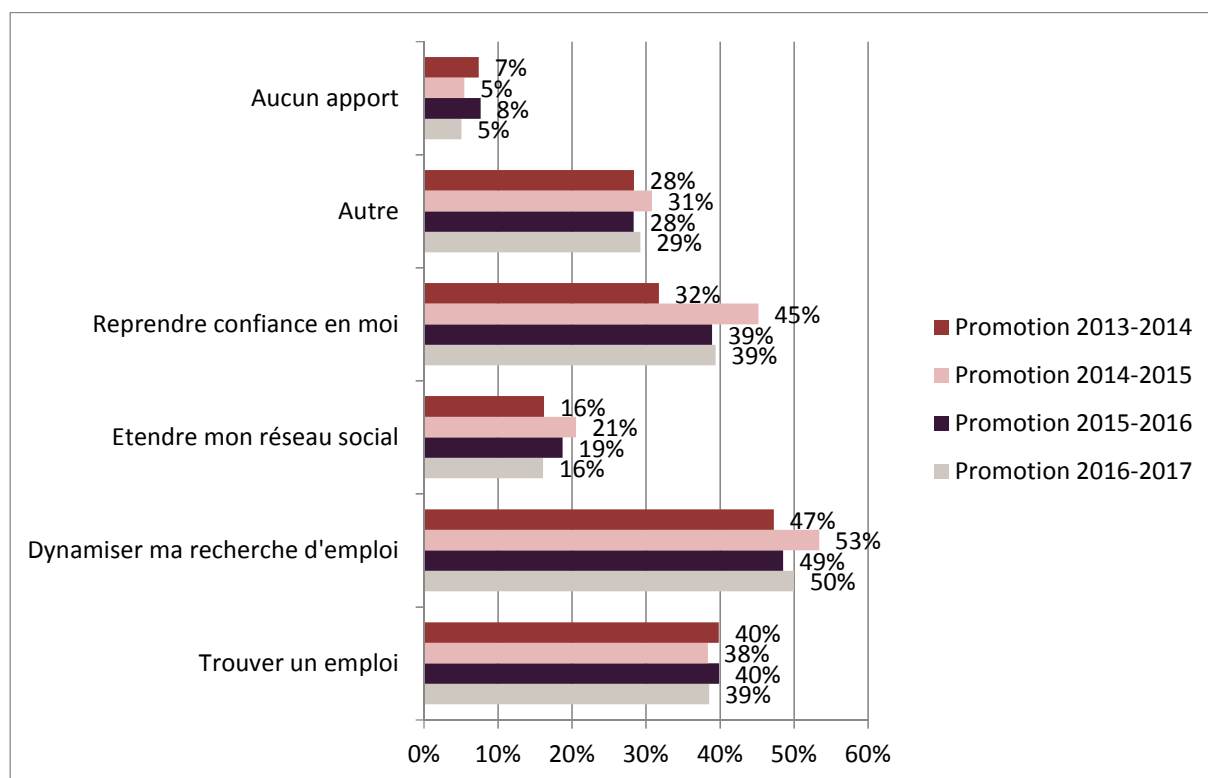
Sources : enquêtes post-formation - Traitement DNF-OEC.

## Quels apports de la formation au Conservatoire pour les bénéficiaires ?

Les apports sont multiples. Quelle que soit la promotion, l'objectif de « Dynamiser la recherche d'emploi » est déclaré par près d'un enquêté sur deux (entre 47 % et 53 % pour respectivement les promotions 2013-2014 et 2014-2015, cf. Figure 9). Viennent ensuite les objectifs « Trouver un emploi » et « Reprendre confiance en soi ».

Sous la modalité « Autre », on retrouve des éléments tels que « reconversion professionnelle », « mise à jour ou acquisition de nouvelle connaissance/compétence » ou « obtenir un diplôme ».

Figure 9 : Apports de la formation selon la promotion de bénéficiaires  
(plusieurs réponses possibles)



Sources : enquêtes post-formation - Traitement DNF-OEC.



\*  
\*\*\*  
\*

Au terme de ces cinq premières années, sur la base des enquêtes et des analyses menées, il apparaît bien que ce partenariat a contribué à un de ses objectifs principaux : rapprocher les bénéficiaires de l'emploi.

Les témoignages ci-après illustrent ce rapprochement au bénéfice du partenariat Cnam / AG2R LA MONDIALE.

*« Cette formation de psychologue du travail a été une réelle opportunité pour moi. À plus de 45 ans, j'ai pu changer d'orientation professionnelle et acquérir de vraies compétences. Je remercie le Cnam et le financement AG2R sans qui tout cela n'aurait pu se faire. »,* une auditrice de 51 ans, inscrite au Cnam Hauts-de-France en 2016.

*« La formation au Cnam a été très enrichissante. [...] Le partenariat entre le Cnam et AG2R-LM est un dispositif très intéressant qui permet aux candidats à revenus modestes de franchir le pas de la formation continue et de la reconversion professionnelle. »,* Un auditeur de 46 ans, inscrit au Cnam Rhône-Alpes en 2015.

*« Je suis ravi d'avoir eu ce financement, cette formation m'a permis de trouver un travail dans un nouveau domaine d'activité. J'ai particulièrement apprécié la bonne organisation des enseignements, les visioconférences qui m'ont permis de passer des unités d'enseignement qui n'étaient pas proposées sur mon secteur géographique. »,* un auditeur de 32 ans, inscrit au Cnam Aquitaine en 2014.

*« Sans l'aide de RÉUNICA, étant en ASS [ndlr : Allocation de solidarité spécifique] au niveau ressources (<500 euros/mois), il m'aurait été tout simplement impossible d'envisager poursuivre mon projet global de formation pour espérer retrouver un emploi durable conforme et mes aspirations et attentes. L'aide financière du groupe RÉUNICA constitue donc un levier essentiel de la réinsertion socio-professionnelle et son action est déterminante voir même une condition de survie pour les projets de ses bénéficiaires: l'absence d'un tel soutien aurait irrémédiablement compromis mon projet de formation, d'autant que je ne peux prétendre à aucune solidarité conjugale ni familiale. Le soutien financier de RÉUNICA évite la spirale dangereuse de la précarisation et de l'isolement ! L'action de RÉUNICA redonne de l'espoir à celles et ceux qui n'en avaient plus ! Elle redonne des perspectives d'avenir à celles et ceux qui n'entrevoient que difficilement des moyens de se projeter sur une trajectoire professionnelle déjà bien mise à mal par un marché de l'emploi plus difficile et un environnement économique plus fragilisé, concurrentiel et contraignant pour les entreprises. Si vous me le permettez, et sans m'étendre de façon inopportune ici, je voudrai redire combien votre action et votre travail sont réellement utiles et formidables : je bénie toutes vos actions allant dans ce sens, et je vous encourage ardemment à poursuivre dans cette voie pour les années à venir, sachant que tout*

*projet de formation est à considérer sur le moyen et long terme. Encore merci à vous et à toutes vos équipes opérationnelles et dirigeantes pour votre engagement fort au plus près de vos bénéficiaires. Vous avez toute ma gratitude et je m'engage à aller jusqu'au bout de mon projet global de formation et à réussir ! Du reste, des résultats positifs à mes examens sont déjà là pour en témoigner et m'encourager ! Encore merci à vous tous/toutes ! », un auditeur inscrit en Rhône-Alpes en 2013.*

## Annexes

## Annexe I : Répartition des bénéficiaires du partenariat selon leur région de résidence et leur promotion

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Ensemble des bénéficiaires
Alsace		38	25	33	32	128
Aquitaine			19	29	30	78
Bretagne				29	9	38
Centre		17	13	17	8	55
Franche Comté		4	3	3	-	10
Hauts-de-France					44	44
Île de France			3	10	44	57
Languedoc Roussillon		60	29	16	13	118
Limousin					4	4
Midi-Pyrénées					5	5
Normandie					11	11
Pays de la Loire		74	55	58	56	243
Poitou-Charentes			3	19	11	33
Rhône-Alpes	28	52	33	44	63	220
<b>Ens. des bénéficiaires</b>	<b>28</b>	<b>245</b>	<b>183</b>	<b>258</b>	<b>330</b>	<b>1 044</b>

*Sources : systèmes de scolarité des centres Cnam - Traitement DNF-OEC.*

La région Rhône-Alpes a inscrit 220 demandeurs d'emploi dans le dispositif.  
28 se sont inscrits pour la première fois en 2012-2013 et 63 ce sont inscrits la première fois en 2016-2017.  
En 2013-2014, ce sont au total 245 bénéficiaires qui sont entrés pour la première fois dans le dispositif.

## Annexe II : Méthodologie de l'enquête « suivi post-formation »

L'enquête de « suivi post-formation » se déroule en septembre de chaque année et dure quatre semaines. Il s'agit d'un questionnaire électronique administré par l'Observatoire des études et carrières. Cette enquête sur internet est complétée par une relance téléphonique, souvent indispensable pour ce genre d'étude. Pour cela, l'Observatoire est appuyé par la plateforme des téléconseillers d'AG2R LA MONDIALE.

Cette enquête a pour objectif d'observer les conséquences de la formation sur la situation professionnelle des enquêtés à différents temps :

- Avant leur inscription au Cnam au bénéfice du partenariat ;
- Entre 6 et 12 mois après leur première inscription en tant que bénéficiaires du partenariat ;
- Entre 18 et 24 mois après leur première inscription en tant que bénéficiaires du partenariat ;
- Entre 30 et 36 mois après leur première inscription en tant que bénéficiaires du partenariat .

Différentes informations sur l'emploi occupé avant l'inscription en tant que bénéficiaires du partenariat et lorsqu'ils retrouvent un emploi sont également demandées :

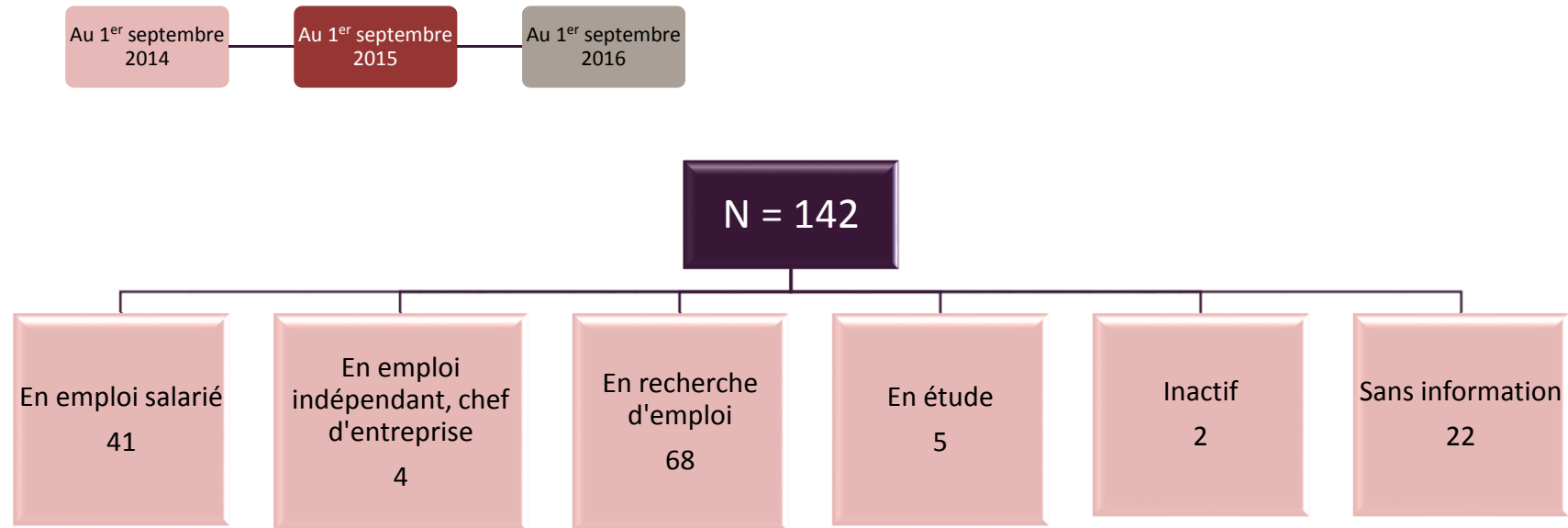
- Le type de contrat de travail ;
- La catégorie socioprofessionnelle ;
- Le secteur d'activité de l'entreprise ;
- La quotité de travail ;
- Le salaire brut mensuel.

Les bénéficiaires sont enquêtés trois années de suite à la même période pour ainsi obtenir chaque temps d'observation. La plupart d'entre eux répondent lors de la première enquête et moins souvent aux suivantes, c'est pourquoi dans les restitutions de résultats d'enquête la modalité « sans information » a été créée.

57 % des bénéficiaires de la promotion 2013-2014 ont répondu au moins à une des trois enquêtes programmées. Ils étaient 81 % pour la promotion 2014-2015. Concernant la promotion 2015-2016, qui n'a été interrogée que deux fois, ils sont 81 % à avoir participé au moins une fois. Pour la promotion 2016-2017, qui n'a été interrogée qu'une fois, ils sont 72 % à avoir participé en septembre 2017.

Attention, ces données sont différentes du taux de participation par enquête qui fluctue entre 48 % en septembre 2015 et 68 % en septembre 2014.

## Annexe IIIa : Situation professionnelle, promotion 2013-2014



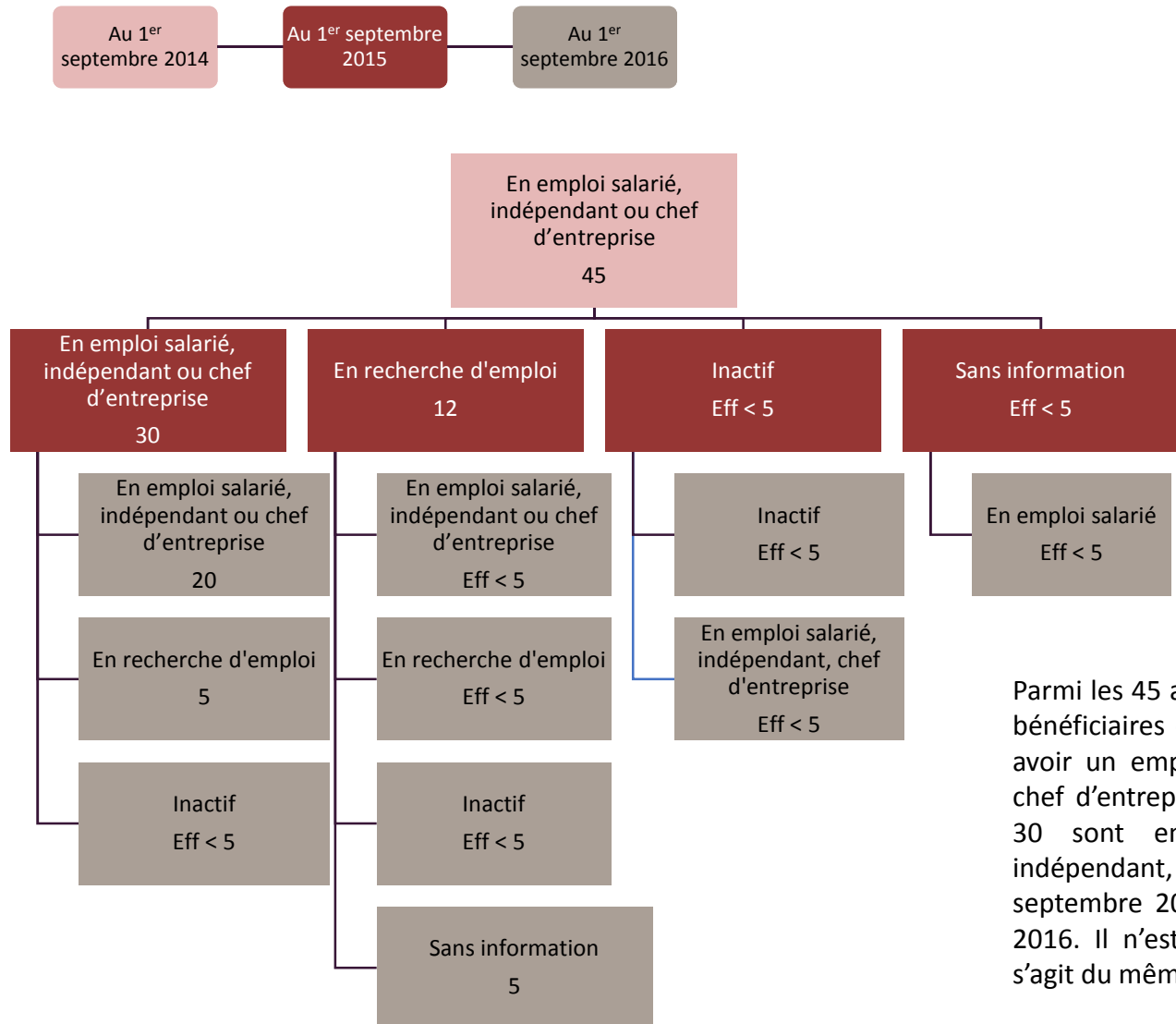
Parmi les 247 auditeurs inscrits en tant que bénéficiaires du partenariat en 2013-2014, 142 ont participé au moins une fois à l'enquête de suivi post-formation. Cette promotion a été interrogée en septembre 2014, septembre 2015 et septembre 2016. Parmi ces 142 répondants, 41 ont déclaré avoir un emploi salarié au 1<sup>er</sup> septembre 2014, 68 étaient encore en recherche d'emploi.

Les inactifs correspondent aux parents au foyer, aux retraités et autres inactifs.

L'annexe IIIb reprend pour les répondants à l'enquête en emploi salarié, indépendant ou chef d'entreprise au 1<sup>er</sup> septembre 2014, leur situation professionnelle au premier septembre 2015 et au premier septembre 2016.

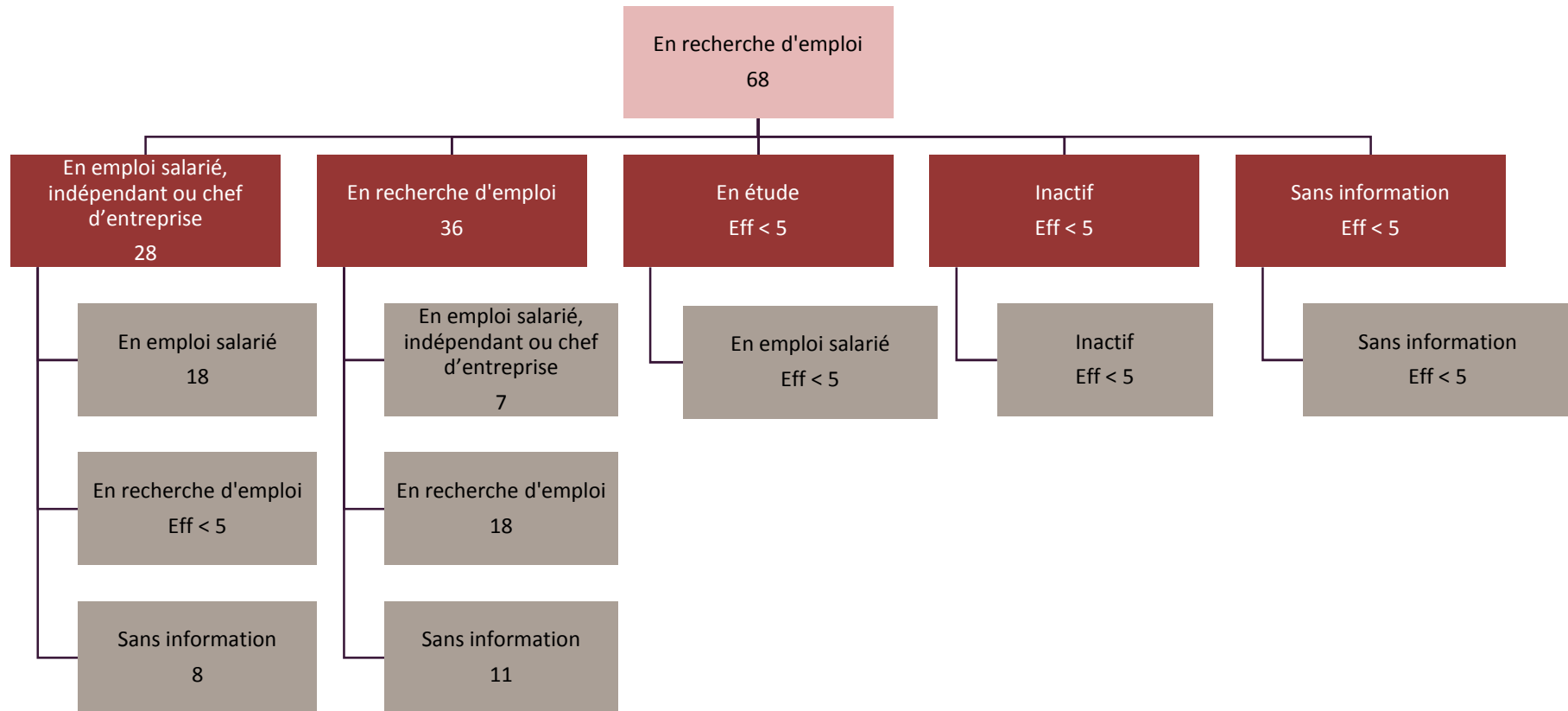
L'annexe IIIc reprend pour les répondants à l'enquête en recherche d'emploi au 1<sup>er</sup> septembre 2014, leur situation professionnelle au premier septembre 2015 et au premier septembre 2016.

## Annexe IIIb : Situation professionnelle, promotion 2013-2014



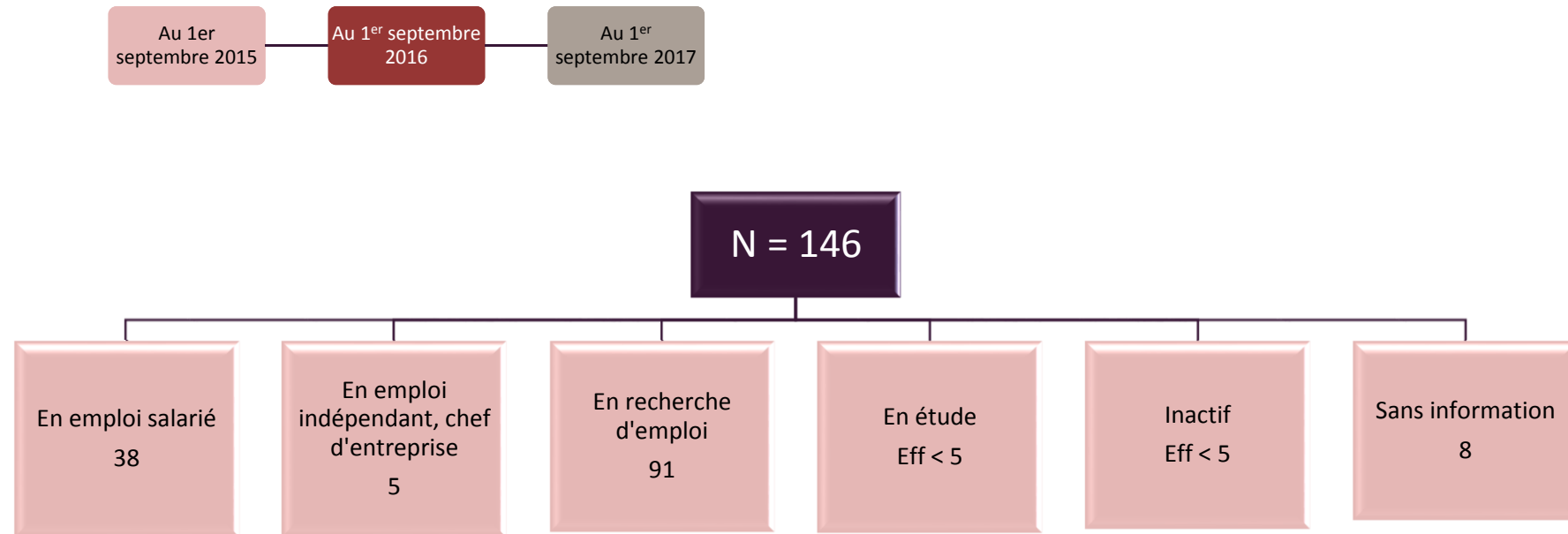
Parmi les 45 auditeurs inscrits en tant que bénéficiaires du partenariat ayant déclaré avoir un emploi salarié, indépendant ou chef d'entreprise au 1<sup>er</sup> septembre 2014, 30 sont encore en emploi salarié, indépendant, chef d'entreprise au 1<sup>er</sup> septembre 2015 et 20 au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Il n'est pas possible de savoir s'il s'agit du même emploi.

## Annexe IIIc : Situation professionnelle, promotion 2013-2014





## Annexe IVa : Situation professionnelle, promotion 2014-2015



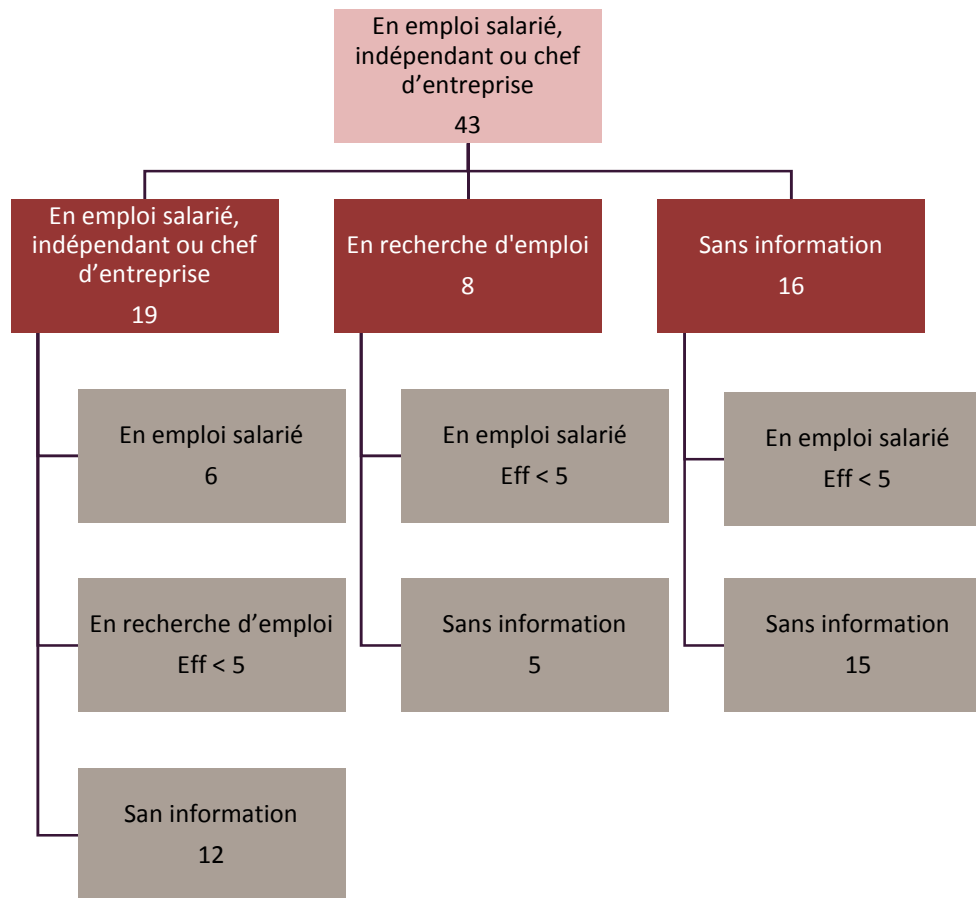
Parmi les 181 auditeurs inscrits en tant que bénéficiaires du partenariat en 2014-2015, 146 ont participé au moins une fois à l'enquête de suivi post-formation. Cette promotion a été interrogée en septembre 2015, septembre 2016 et septembre 2017. Parmi ces 146 répondants, 38 ont déclaré avoir un emploi salarié au 1<sup>er</sup> septembre 2015, 91 étaient encore en recherche d'emploi.

Les inactifs correspondent aux parents au foyer, aux retraités et autres inactifs.

L'annexe IVb reprend pour les répondants à l'enquête en emploi salarié, indépendant ou chef d'entreprise au 1<sup>er</sup> septembre 2015, leur situation professionnelle au premier septembre 2016 et au premier septembre 2017.

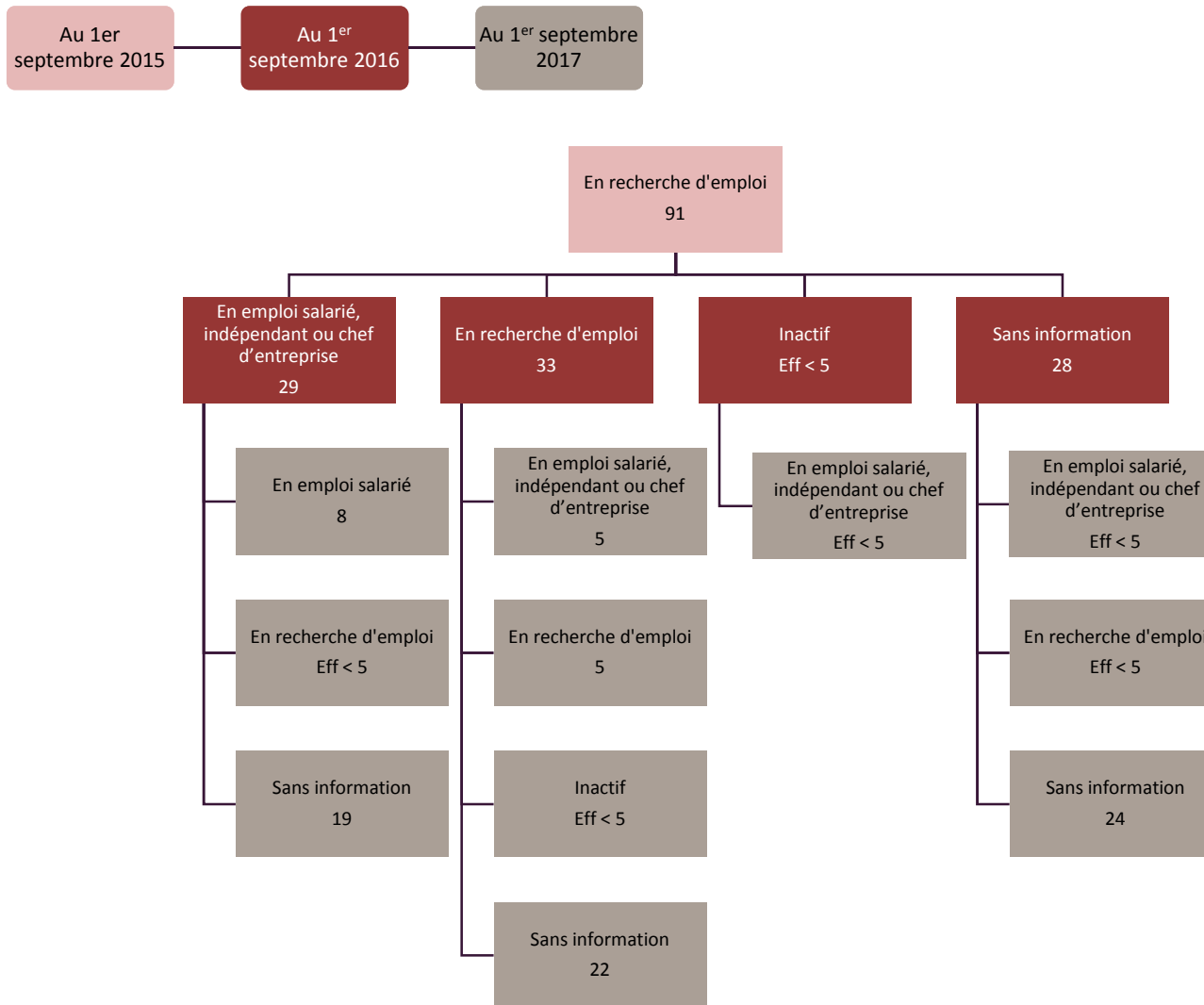
L'annexe IVc reprend pour les répondants à l'enquête en recherche d'emploi au 1<sup>er</sup> septembre 2015, leur situation professionnelle au premier septembre 2016 et au premier septembre 2017.

## Annexe IVb : Situation professionnelle, promotion 2014-2015

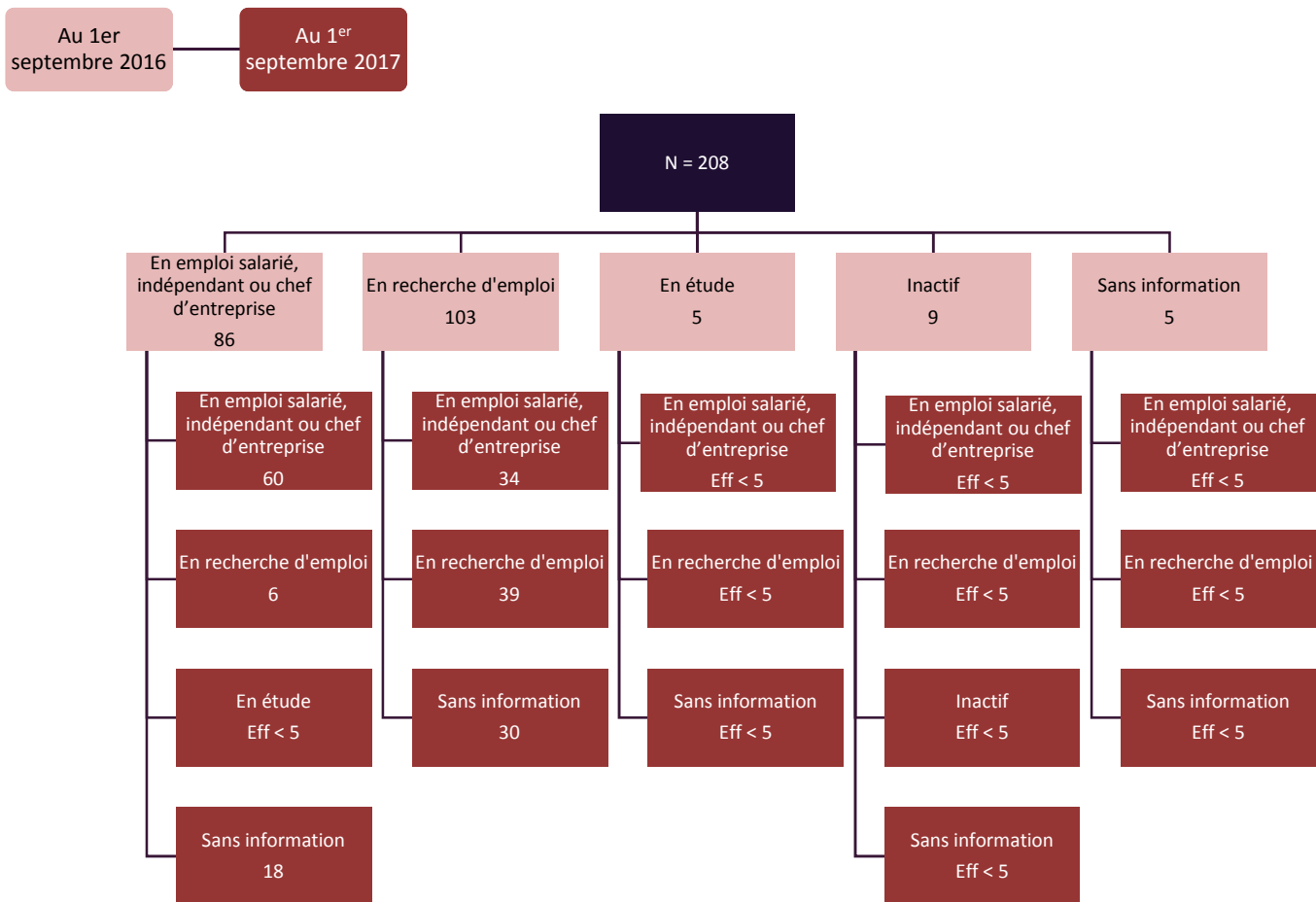


Parmi les 43 auditeurs inscrits en tant que bénéficiaires du partenariat ayant déclaré avoir un emploi salarié, indépendant ou chef d'entreprise au 1<sup>er</sup> septembre 2015, 19 sont encore en emploi salarié, indépendant ou chef d'entreprise au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et 6 au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il n'est pas possible de savoir s'il s'agit du même emploi.

## Annexe IVc : Situation professionnelle, promotion 2014-2015



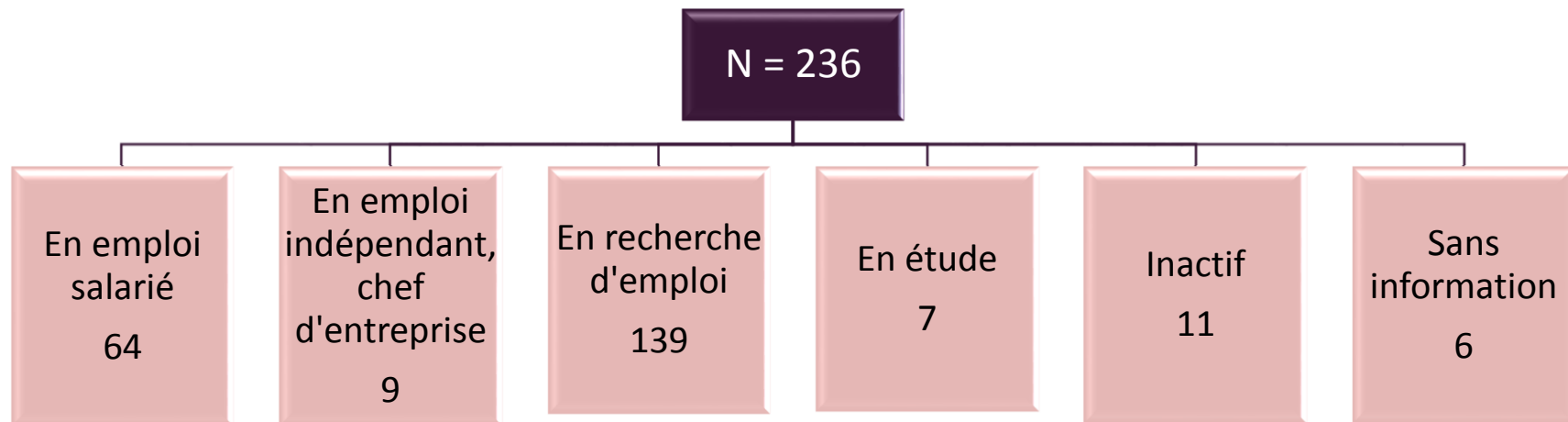
## Annexe V : Situation professionnelle, promotion 2015-2016



Parmi les 258 auditeurs inscrits en tant que bénéficiaires du partenariat en 2015-2016, 208 ont participé au moins une fois à l'enquête de suivi post-formation. Cette promotion a été interrogée en septembre 2016 et septembre 2017. Parmi ces 208 répondants, 86 ont déclaré avoir un emploi salarié, indépendant ou chef d'entreprise au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et parmi ces 79 bénéficiaires, 55 l'étaient encore au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il n'est pas possible de savoir s'il s'agit du même emploi. Les inactifs correspondent aux parents au foyer, aux retraités et autres inactifs.

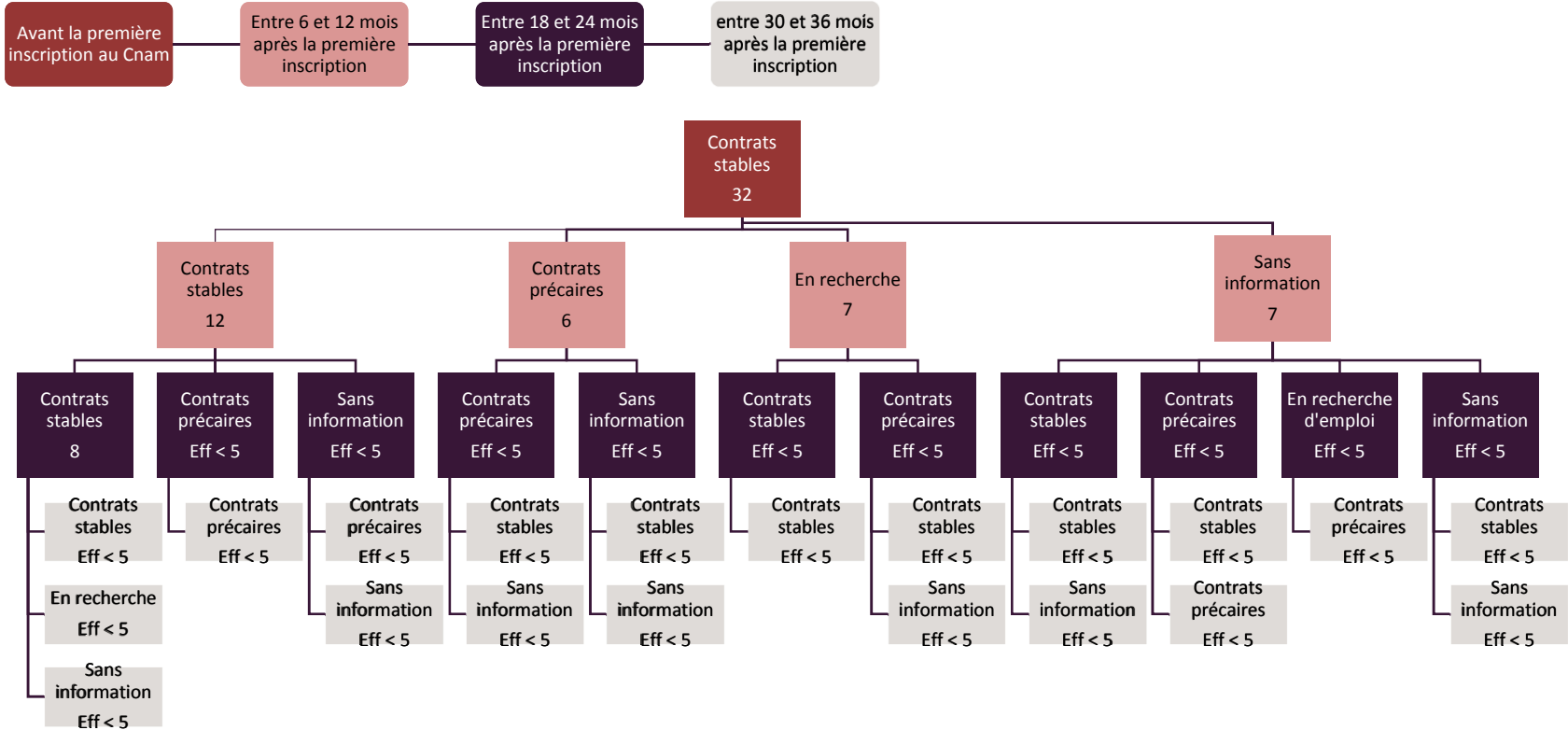
## Annexe VI : Situation professionnelle, promotion 2016-2017

Au 1er  
septembre 2017



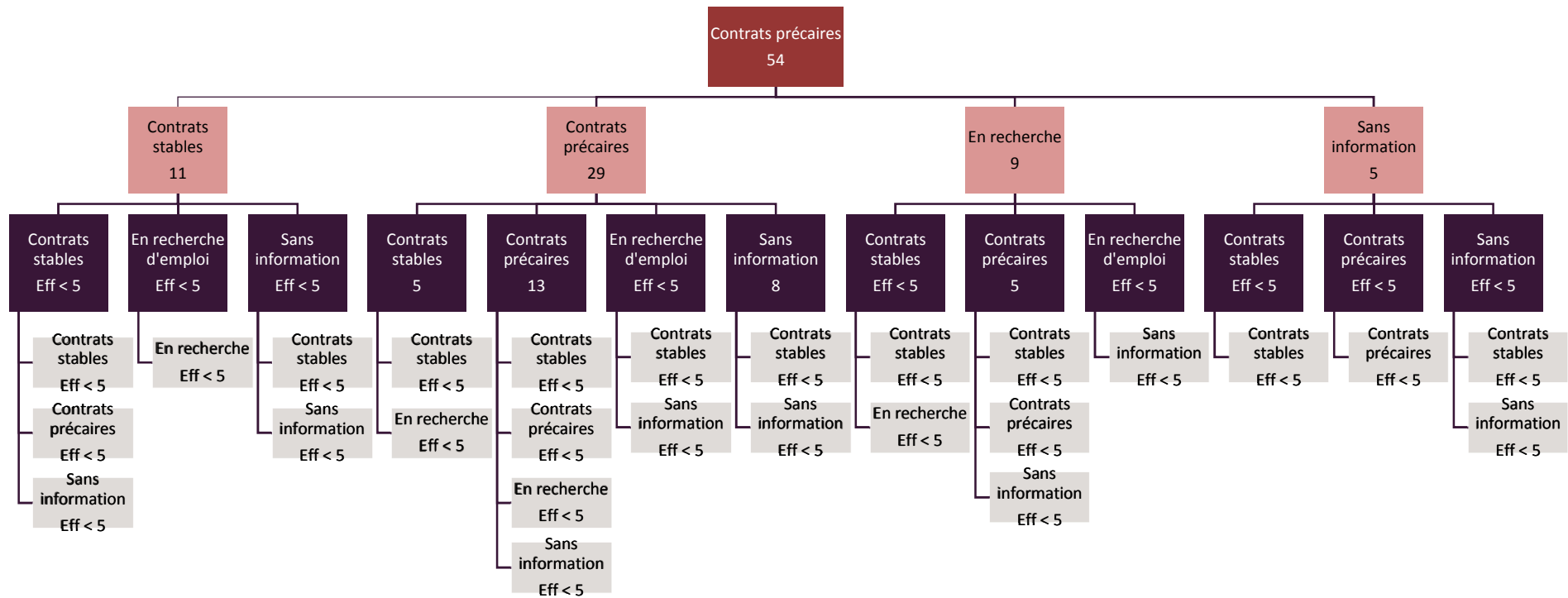
Parmi les 330 auditeurs inscrits en tant que bénéficiaires du partenariat en 2016-2017, 236 ont participé à l'enquête de suivi post-formation de septembre 2017. Parmi ces 236 répondants, 64 ont déclaré avoir un emploi salarié au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Les inactifs correspondent aux parents au foyer, aux retraités et autres inactifs.

# Annexe VIIa : Statut du contrat de travail, promotions 2013-2014 et 2014-2015



Afin d’avoir un effectif significatif, les promotions 2013-2014 et 2014-2015 ont été cumulées. Parmi les 428 auditeurs inscrits en tant que bénéficiaires du partenariat la première fois en 2013-2014 ou 2014-2015, 32 avaient un emploi « stable » avant leur période de recherche d’emploi qui leur a permis d’accéder à ce partenariat. Entre 6 et 12 mois après leur inscription, ils étaient 12 à avoir retrouvé un emploi « stable », entre 18 et 24 mois, ils étaient 8 et 4 entre 30 et 36 mois. Il n’est pas possible de savoir s’il s’agit du même emploi. Le terme « contrat stable » comprend les contrats à durée indéterminée, les titulaires de la fonction publique et les indépendants et chefs d’entreprise. Inclure ces deux derniers statuts est discutable. En effet, faute de mission/contrat, la situation des ces derniers peut devenir précaire. Le terme « contrat précaire » comprend les contrats à durée déterminée, l’intérim, les emplois aidés et les emplois saisonniers.

# Annexe VIIb : Statut du contrat de travail, promotions 2013-2014 et 2014-2015









Document réalisé par Phanit Saing et Corinne Régnard  
Observatoire des études et carrières  
avec l'appui technique de Gabrielle Botti, stagiaire

Édition de Novembre 2017

**Observatoire des études et carrières**  
Pôle connaissance et accompagnement des publics  
Direction nationale des formations  
292, rue Saint Martin  
75141 Paris cedex 03  
Case courrier 4DNF01 - Accès 10, 2<sup>ème</sup> étage  
[oc@lecnam.net](mailto:oc@lecnam.net)